

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du samedi 27 juin 2026

Le samedi 27 juin 2026 à 10h45, les membres de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Blaise Pascal (APE LBP) se sont réunis en Assemblée Générale dans la salle polyvalente du Lycée Blaise Pascal sur convocation de Madame Natacha SARAKA, Présidente de l'APE LBP, effectuée par courriel et par Pronote conformément aux stipulations de l'article 17 des statuts de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par les membres de l'association présents et les mandataires des membres représentés.

Membres du bureau de l'APE 2025-2026 présents :

Natacha SARAKA (Présidente) - Yesse Cheryl ZIMA EBEYARD (Vice-Présidente) - Benjamin MIQUEL (Trésorier) - Laurence MBOUNGANI NGOUEKE (Trésorière adjointe) - Tina KAMBANGOYE épouse LEBOUSSI ALIBALAH (Secrétaire) - Anaïs Hairy DIARRA OYOUBI - Sarah MBOUSSOU - Dogninnan TRAORE MANTION

Excusés et absents:

Virginie MENGUE ONDO (Trésorière adjointe) - Denise KONAN DOGBOLE - Joachim CORMIER - Maryse MADIBA ILOUMBOU

Madame Natacha SARAKA préside la séance en sa qualité de Présidente aux côtés de :

- Madame Yesse Cheryl ZIMA EBEYARD (Vice-Président) ;
- Monsieur Benjamin MIQUEL (Trésorier) ;
- Madame Laurence MBOUNGANI NGOUEKE (Trésorière adjointe) ;
- Madame Tina Maryse LEBOUSSI ALIBALAH, Secrétaire de séance (assistée de Madame Orllina Cheryl MBANG MVOLA, Secrétaire permanente de l'APE).

Étaient invités : Monsieur Yves MERCIER, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France - Madame Marie HERRISE, Attachée de Coopération Educative et Linguistique de l'Ambassade de France - Monsieur Adrien DEGBEY, Commissaire aux comptes - Madame Nicole BATEG, Conseiller Juridique.

Ont également assisté à la réunion les membres de la Direction du Lycée Blaise Pascal : Monsieur Bruno STEPHAN, Proviseur - Madame Valérie LAUPA, Proviseur Adjoint - Monsieur Blaise BRENIER, Directeur Administratif et Financier.

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par la Présidente et la Secrétaire de séance ayant permis de constater que les membres présents ou représentés ne constituaient pas le tiers des membres actifs de l'APE LBP, soit le quorum requis par l'article 20 alinéa 1^{er} des statuts, une nouvelle Assemblée Générale a été immédiatement convoquée, sans délai, pour laquelle aucun quorum n'est requis conformément à l'article 20 alinéa 3 desdits statuts.

En conséquence, l'Assemblée déclarée régulièrement constituée a pu valablement délibérer.



Ouvrant la séance, la Présidente a adressé un mot de bienvenue à l'assistance et rappelé que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport moral et financier du Bureau ;
2. Approbation des comptes de l'APE pour l'exercice clos ;
3. Divers ;
4. Quitus aux membres du Bureau pour l'exercice clos.

La Présidente a ensuite introduit la présentation du rapport moral et financier du Bureau de l'APE au titre de l'exercice 2025, présenté conjointement par les membres du bureau.

Présentation du rapport moral et financier du Bureau

➤ Présentation du rapport moral du Bureau

La Présidente a présenté succinctement les différentes commissions du Bureau de l'APE, avant de passer la parole au Trésorier pour la présentation des principaux travaux menés par la commission des finances au cours de l'exercice 2025.

○ Commission Finances

Le Trésorier a souligné qu'en l'absence de Directeur administratif et financier pendant plus de six mois au cours de l'exercice 2025, d'avril jusqu'à l'arrivée du nouveau DAF le 3 novembre 2025, la Présidente, le Proviseur, la commission des finances de l'APE ainsi que Monsieur Vianney TSAMBA, Responsable financier, ont assuré le relais afin de garantir la continuité des activités et le suivi des dossiers relevant de la fonction administrative et financière.

Il a ensuite présenté les principaux faits marquants de l'exercice 2025, à savoir :

- réduction de 5 % des droits de scolarité accordée aux élèves de nationalité gabonaise, avec effet à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025 ;
- renforcement de l'organisation Ressources Humaines finance ;
- soutien opérationnel pendant la vacance du poste de Directeur Administratif et Financier (plus de 6 mois) ;
- appui au nouveau Directeur Administratif et Financier ;
- Évolution des partenariats bancaires et réflexion sur la gestion de la trésorerie.
Il a notamment été décidé d'établir une nouvelle relation bancaire avec la banque BGFIBank Gabon;
- suivi du process de recouvrement des frais d'écologie ;
- maîtrise des charges.

○ Commission Juridique et Sociale

La Présidente a ensuite donné la parole à la Vice-Présidente, qui a présenté les travaux réalisés par la Commission Juridique et Sociale, à savoir :

- maintiens dialogue social ;
- élection des Délégués du personnel ;
- élection des représentants au CSST ;
- formation du personnel ;
- recrutement ;
- suivi de la gestion des Ressources Humaines ;
- suivi des contentieux ;
- conformité ;
- médailles du travail ;
- travaux sur le Règlement Intérieur.

○ **Commission Travaux, Sécurité et Informatique**

La Présidente a ensuite donné la parole à la Trésorière adjointe, qui a présenté les travaux réalisés par la Commission Travaux, Sécurité et Informatique, à savoir :

- appel d'offre pour le matériel de reprographie ;
- appel d'offre – fin du renouvellement du parc d'onduleurs (3) ;
- appel d'offre renouvellement du parc informatiques (65 ordinateurs) ;
- appel d'offre pour les travaux de peinture et réfection des paillottes ;
- poursuite des travaux d'amélioration et de sécurisation des infrastructures (paratonnerre) ;
- maintien des infrastructures informatiques (barrettes mémoires) ;
- suivi des achats ;
- suivi des activités de maintenance.

La Présidente a ensuite présenté les principaux travaux menés au sein des commissions Qualité et Procédures, Stratégie, Communication et RSE, à savoir :

○ **Commission Qualité et Procédures**

Poursuite de la revue des procédures

- commande et achat pour la cafétéria ;
- mise à jour de la procédure des achats / appels d'offre ;
- procédure de réforme du matériel ;
- gestion de la Caisse ;
- mise à jour de la procédure en cas de décès d'un salarié ou d'un membre de sa famille.

○ **Commission Stratégie (Commission créée sur recommandation de l'AEFE)**

- accompagnement de la Direction de l'établissement pour l'ouverture de la section Sport-Etudes ;
- suivi du renouvellement de l'homologation du Lycée Blaise Pascal.

○ **Commission Communication & RSE**

- la Présidente a rappelé la poursuite des permanences du Bureau de l'APE, ouvertes à tous les membres actifs, afin de permettre aux parents qui le souhaitent de rencontrer les membres du bureau et d'échanger avec eux ;
- Infolettre publiée une fois par trimestre.

➤ **Présentation du rapport financier du Bureau**

La Trésorière adjointe a donné les informations relatives aux principaux travaux et investissements effectués au cours de l'année 2025 :

Rappel des principaux travaux et achats 2025 :

- Peinture intérieure des Bâtiments A et B, extérieure du Bâtiment C :	19 000 000 de F CFA
- Formalisation de la convention avec le Lycée Charlemagne (gestion des examens) :	11 400 000 de F CFA
- Achat de barrette mémoire RAM pour les ordinateurs :	10 000 000 de F CFA
- Matériel pédagogique (Science Physique) :	10 000 000 de F CFA
- Accompagnement RH / process / gestion de la cafétéria :	10 000 000 de F CFA

Rappel des investissements 2025

- informatique (ordinateurs et copieurs) :	41 000 000 de F CFA
- onduleurs pour les bâtiments A, D et E :	38 000 000 de F CFA
- renouvellement de la toiture de la paillote du Lycée :	19 000 000 de F CFA
- salle de préparation de la cafétéria :	16 000 000 de F CFA
- équipement de la cafétéria :	15 000 000 de F CFA
- mobilier (vidéoprojecteurs et climatiseurs) :	14 000 000 de F CFA
- matériel pédagogique (microscopes) :	8 000 000 de F CFA
- matériel (dont pompe forage) :	8 000 000 de F CFA
- sécurité du groupe électrogène (paratonnerre) :	6 000 000 de FCFA
- matériel (scanner examen) :	5 000 000 de F CFA

La Présidente a ensuite donné la parole au Trésorier pour la présentation des comptes financiers de l'exercice 2025.

➤ **Présentation des comptes de l'exercice 2025**

Le Trésorier a présenté les comptes de l'APE ainsi qu'il suit :

- Le résultat net de l'exercice 2025 est excédentaire et s'élève à 18 729 679 F CFA, en amélioration de plus de 268 000 000 F CFA par rapport à celui de l'exercice 2024 ;
- les charges ont connu une augmentation de plus de 64 000 000 de F CFA, principalement liée aux services extérieures et charges exceptionnelles ;
- les droits d'examen ont connu une hausse de plus de 248 000 000 de F CFA, contribuant ainsi à l'amélioration globale des recettes de l'établissement ;
- les recettes liées à la cafétéria au cours de l'exercice 2025 sont en hausse comparativement à celles de l'exercice 2024 ;
- les coûts liés au personnel détaché AEFE ont connu une baisse au cours de l'exercice 2025 ;
- la contribution Indemnité Spécifique liée aux Conditions de Vie Locale (ISVL) qui est une allocation versée aux personnels détachés AEFE pour compenser le coût de la vie locale a connu une baisse de plus de 26 000 000 de F CFA ;
- les services extérieurs ont augmenté de plus de 55 000 000 de F CFA et sont principalement liés à la maintenance générale de l'établissement (entretien des bâtiments), les frais d'examens (convention avec le Lycée Charlemagne de Pointe Noire pour la correction des examens) et la formation continue des enseignants à Lomé (Togo).
- les achats ont connu une hausse de plus de 14 000 000 de F CFA dont plus de 3 000 000 de F CFA liés à la cafétéria ;
- les charges exceptionnelles ont augmenté de plus de 39 000 000 de F CFA au cours de l'année 2025. Cette augmentation s'explique principalement par :
 - les abattements accordés sur les frais de scolarité pour les fratries, pour un montant de plus de 7 000 000 de F CFA ;
 - les charges liées à l'AEFE, correspondant notamment à la refacturation de coûts informatiques engagés au cours de la période 2021-2023 durant la pandémie du Covid-19 ;
 - le règlement en 2025 de litiges sociaux relatifs à l'exercice 2024, ayant ainsi généré une charge sur l'exercice 2025 ;
 - une dépense supportée par l'APE dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire, pour un montant supérieur à 8 000 000 F CFA.

L'augmentation des charges exceptionnelles résulte principalement de la comptabilisation d'éléments ponctuels et de charges liées à des événements spécifiques qui ne présentent pas un caractère récurrent ;

- les investissements réalisés en 2025 s'élèvent à 174 000 000 de F CFA. Ces investissements concernent principalement le matériel destiné à la cafétéria.

- *Un parent d'élève a demandé s'il est possible pour les parents d'élèves n'ayant pas leur pièce d'identité sur eux, d'accéder exceptionnellement à la salle afin de participer à l'Assemblée Générale. La Trésorière adjointe est intervenue afin de faciliter le règlement de cette situation et de permettre l'accès des personnes concernées dans les conditions appropriées.*

➤ **Présentation du rapport du Commissaire aux comptes**

Le Commissaire aux comptes, le Cabinet Delta GRANT THORNTHON, représentée par Monsieur Adrien DEGBEY, a présenté son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Système comptable des entités à but non lucratif.

Il a déclaré que les états financiers ne comportent ni erreurs, ni irrégularités, et a affirmé sans réserve que les comptes sont sincères.

Consécutivement à la certification des comptes par le Commissaire aux comptes, plusieurs membres présents à l'Assemblée ont souhaité obtenir des précisions et ont posé les questions suivantes.

a) Quelle est, à ce jour, la situation concernant l'avenant à la Convention AEFE et la section sport-études ?

✓ **Section sport-études**

La Présidente a rappelé que les appréhensions exprimées au début du projet d'ouverture de la section sport-études étaient justifiées.

Elle a précisé :

- qu'aucun frais n'a été recouvré à ce jour ;
- qu'à l'issue d'une rencontre entre la Direction de l'établissement, l'Ambassade de France, représentée par son Conseiller de coopération et d'action culturelle et la nouvelle équipe du Comité National Olympique Gabonais (CNOG), les points suivants avaient été retenus :
 - le gel des activités de la section sport-études pour l'année scolaire 2026-2027, afin de permettre une réflexion approfondie sur l'avenir du partenariat et la redéfinition de ses modalités ;
 - la reconnaissance par le CNOG de son engagement financier envers le Lycée Blaise Pascal, ainsi que sa volonté de régulariser la situation dans les meilleurs délais ;
 - l'accompagnement des dix élèves actuellement inscrits dans la section en vue de leur réinscription dans le système éducatif gabonais, le CNOG prévoyant de se rapprocher du ministère de l'Éducation nationale à cet effet.

✓ **Avenant à la Convention AEFE**

Enfin, s'agissant de l'avenant à la Convention AEFE, la situation est désormais régularisée suite à l'accord du Comité de Gestion qui s'est tenu le 23 juin dernier, l'avenant a été signé et remis au Proviseur le 26 juin 2026, en vue de sa transmission à l'Ambassadeur de France le lundi 29 juin 2026.

b) Pourquoi la provision de 8 000 000 de F CFA n'a-t-elle pas été réintégrée ? Quel est le devenir de l'ancien matériel ?

Préalablement, la Présidente a précisé que cette provision concerne un voyage scolaire prévu au cours de

Handwritten signatures and initials: "A", "48", and a signature.

l'année scolaire 2019-2020 en Italie, avec la compagnie Air France, qui n'a finalement pas été effectué. La totalité des billets n'ayant pas été remboursés, une provision a été constituée.

Monsieur Adrien DEGBEY a précisé que la compagnie Air France n'a pas donné suite à la demande de remboursement du reliquat des billets d'avion et que la créance a, par conséquent, été passée en pertes.

o *Quel est le devenir de l'ancien matériel ?*

La Présidente a expliqué qu'il avait été constaté que, par le passé, le matériel réformé était revendu au personnel et qu'une contribution symbolique, laissée à la discrétion de l'acheteur, était habituellement reversée à l'Amicale des professeurs. Cette pratique, qui ne reposait sur aucune procédure formalisée, a été interrompue par le bureau de l'APE. Le matériel réformé est depuis lors stocké dans l'attente de sa mise en vente selon une procédure encadrée.

Elle a précisé qu'une procédure de réforme du matériel avait été validée par le Comité de gestion le 19 juin 2025 afin d'assurer une meilleure traçabilité des sorties de stock du matériel obsolète du lycée. Toutefois, en l'absence de Directeur administratif et financier (DAF), sa mise en œuvre n'avait pu être engagée. Depuis l'arrivée du nouveau DAF, ce dossier n'avait pas encore pu être traité. Les matériels réformés restent donc stockés dans l'attente de leur mise en vente, à laquelle les membres du personnel pourront participer en soumettant des offres pour les lots proposés.

o *Pourquoi ne pas envisager une vente aux enchères de ce matériel ?*

La Présidente a précisé que la procédure prévoit une vente aux enchères en deux étapes : une première ouverte au personnel, puis une seconde ouverte aux personnes extérieures pour les articles n'ayant pas trouvé preneur.

c) *Selon quels critères les marchés sont-ils attribués, notamment en fonction de leur montant ?*

La Présidente a précisé que la procédure interne de l'APE prévoit le lancement d'un appel d'offres pour les marchés d'un montant égal ou supérieur à 10 millions de F CFA. Dans les faits, le Bureau applique également cette procédure aux marchés d'un montant inférieur.

o *Il y a-t-il des critères de choix ?*

La Trésorière adjointe a rappelé que l'APE procède par appel d'offres et examine les dossiers juridiques, administratifs, techniques et fiscaux, ainsi que la conformité de chaque offre au cahier des charges.

Lorsque les critères requis sont remplis, le prix constitue le principal élément différenciant dans le choix de l'attributaire.

d) *À quoi correspond le montant de 20 000 000 de F CFA inscrit au poste « transport » ?*

Le Trésorier a précisé que le poste « transport » correspond aux frais de douane et de transport liés aux achats effectués en France, notamment pour les besoins de la scolarité (matériel pédagogique et sportif.), bien que les achats locaux soient privilégiés. Il a ajouté que le recours à des fournisseurs étrangers, ainsi que les frais de douane, peuvent générer des coûts supplémentaires, notamment en raison de pénalités et de frais additionnels. Ces coûts sont par ailleurs susceptibles de fluctuer d'un exercice à l'autre. À titre d'illustration, les dépenses liées au matériel de sciences physiques et aux équipements sportifs s'élèvent à 14 000 000 de FCFA, contre 18 000 000 de FCFA au cours de l'année 2024.

e) *Quelle est la justification de l'augmentation des frais d'examen pour les candidats extérieurs ?*

La Présidente a expliqué que les frais d'examen ont été réévalués ainsi qu'il suit :

- Baccalauréat :	800 000 F CFA au lieu de 500 000 F CFA
- Epreuves anticipées :	500 000 F CFA au lieu de 300 000 F CFA
- DNB :	300 000 F CFA au lieu de 150 000 F CFA

Avant cette augmentation, l'APE perdait de l'argent sur chaque candidature extérieure.

Cette augmentation vise à compenser les frais et charges liés à l'organisation des examens, qui n'étaient pas entièrement couverts auparavant et avaient un impact négatif sur le résultat.

Elle a souligné qu'il s'agit de rééquilibrer les coûts.

Divers

- Règlement financier / recouvrement des frais de scolarité

La Présidente a informé les membres de l'APE que le règlement financier pour l'année 2026 a été amendé, notamment en ce qui concerne les modalités de recouvrement, avec l'introduction de la banque BGFIBank Gabon comme nouvel établissement bancaire.

- Vente de produits dérivés à compter de la rentrée de septembre 2027

La Présidente a également présenté le projet de vente de produits dérivés (goodies), notamment des tee-shirts, polos, casquettes, tasses et clés USB. Cette démarche, proposée à titre expérimental et sans caractère obligatoire, vise à tester une nouvelle source de revenus pour l'APE et à diversifier ses ressources.

- Photos de classe

- *Un parent d'élève a demandé s'il était encore possible pour les parents n'ayant pas passé commande de photos de classe de prévoir une nouvelle commande ou d'obtenir les coordonnées du photographe.*

La Présidente a rappelé que trois commandes de photos de classe avaient déjà été organisées afin de répondre aux demandes des parents d'élèves. Elle a précisé qu'aucune nouvelle commande ne pourrait être envisagée, sauf si elle regroupait au moins cent demandes de photos de classe.

Le Proviseur a répondu aux questions d'un parent d'élèves ci-après.

- *Concernant les professeurs détachés qui sont passés de 41 à 28, les postes ont-ils été pourvus ou pas ? Les recrutements sont-ils faits par spécialité ?*

Le Proviseur a rappelé que cette question avait déjà été évoquée lors de la dernière Assemblée Générale.

Il a précisé qu'à ce jour, trente (30) postes étaient pourvus, incluant neuf (9) nouveaux arrivants. Deux (2) personnes se sont toutefois désistées : l'une a quitté son poste et l'autre ne rejoindra finalement pas l'établissement.

Il a confirmé qu'à ce jour, vingt-huit (28) enseignants détachés sont actuellement en poste au sein de l'établissement.

Le Proviseur a rappelé que chaque enseignant est libre de décider de son maintien ou non au sein de l'établissement.

Il a ajouté par ailleurs que le Conseil d'administration de l'AEFE a décidé de supprimer huit (8) postes de personnels détachés, sur les quarante-trois (43) postes initialement pourvus au sein de l'établissement.

Le Proviseur a précisé que certains postes sont gelés depuis 2020, faute de candidatures. Il rassure toutefois les membres de l'APE en indiquant que les principales spécialités sont actuellement couvertes et que les besoins dans les matières concernées sont ainsi pourvus.

➤ **Vote pour l'approbation des comptes de l'exercice 2025 et le quitus aux membres du Bureau de l'APE**

Après diverses questions, échanges et la présentation de l'urne vide, l'Assemblée a procédé aux différents votes qui lui ont été présentés.

Le scrutin a été suivi, immédiatement et publiquement, du décompte des bulletins (77) comme suit :

- Vote pour l'approbation des comptes de l'exercice 2025

Nombre de bulletins	Bulletins blancs	OUI	NON
77	2	70	5

L'Assemblée Générale, à la majorité de soixante-dix (70) voix pour et cinq (5) voix contre, approuve les comptes de l'exercice 2025.

- Vote pour le quitus à donner aux membres du Bureau

Nombre de bulletins	Bulletins blancs	OUI	NON
77	2	70	5

L'Assemblée Générale donne aux membres du Bureau quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

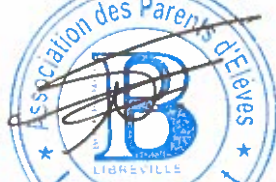
Le Trésorier a remercié Monsieur Vianney TSAMBA, Responsable financier, pour sa contribution et son implication dans le suivi des dossiers, notamment pendant la longue période sans Directeur Administratif et Financier. Il a salué le travail accompli et son investissement depuis cette période.

La Présidente a rappelé aux membres de l'APE que la Bourse aux Livres se tiendra juste après l'Assemblée Générale et invité l'assistance à l'apéritif organisé dans la salle attenante.

Enfin, la Présidente a salué et remercié Monsieur Bruno STEPHAN, Proviseur et Madame Valérie LAUPA, Proviseur adjoint, en fin de mission au Gabon, pour leur engagement, leur disponibilité, leur confiance et leur dévouement envers les élèves.

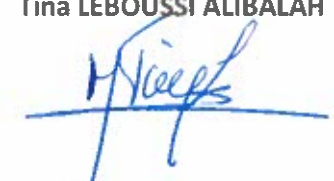
Elle a également souligné leurs qualités humaines et les bons souvenirs qu'ils laisseront au sein de l'établissement, en leur souhaitant une excellente continuation et en leur rappelant que les portes de l'établissement leur resteront toujours ouvertes.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente a levé la séance à 12 h 00.

Natacha SARAKA

Présidente

Yesse ZIMA EBAYARD

Vice-Présidente

Tina LEBOUSSI ALIBALAH

Secrétaire de séance